

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE RENAUDEAU-LA MODE

MARDI 19 OCTOBRE 2021

COMPTE RENDU

Monsieur le Président ouvre la séance du Conseil d'administration à 18h00, le quorum (>15) étant atteint.

1-1 Ordre du jour du Conseil d'Administration

Monsieur le Président propose des modifications à l'ordre du jour :

- Les points suivants sont ajoutés :
 - Convention service sanitaire 2021/2022
 - Contrat carte achat Caisse d'Épargne
 - Convention d'hébergement des élèves post BAC avec le Lycée Europe
- Les points suivants sont supprimés :
 - Bilan d'utilisation des fonds sociaux

1-2 Adoption du compte rendu de la séance du 1^{er} juillet 2021

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

[Délibération n° 1 – 23 POUR/ 23 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-3 Affaires générales

1-3-1 Rapport d'activité

Monsieur le Président nous invite à consulter ultérieurement le rapport d'activité dans lequel on peut prendre connaissance de la situation financière de l'établissement, du climat scolaire dans l'établissement, du bilan des infirmières et du bilan des équipes pédagogiques. Monsieur le Président souligne l'impact de la crise sanitaire, mise en évidence dans l'ensemble des bilans.

1-3-2 Mise en place des différentes instances : Conseil de discipline - CHSCT - Commission appel d'offres – CESC - ...

Monsieur le Président nous informe de l'évolution de la réglementation où la commission permanente n'est plus une obligation. Il propose de la supprimer sachant que les sujets sensibles sont traités en conseil pédagogique comme la DGH.

[Délibération n° 2 – 23 POUR/ 23 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-3-2 Règlement intérieur du CA

Le règlement intérieur du CA doit être voté au début de chaque année scolaire.

Un parent d'élève demande la mise en place d'un planning prévisionnel de l'ensemble des CA pour une meilleure organisation des présences des parents. Monsieur le président répond qu'il est difficile de prévoir les CA à long terme vu les autres obligations de l'agent comptable et de lui-même mais que les membres du CA seront informés le plus tôt possible des prochains CA pour permettre à chacun de s'organiser.

Le parent d'élève propose également quelques modifications, à savoir :

- La suppression de l'article 7 qui n'a plus lieu d'être de par la suppression de la commission permanente.
- Le renvoi systématique au prochain CA des points non traités si la durée fixée des séances est dépassée.
- La possibilité d'envoyer une question diverse jusqu'à 48h avant le CA et non 5 jours par voie électronique.

Monsieur le Président précise que toute question peut être exprimée jusqu'au jour du CA mais que pour les questions plus complexes non posées dans les 5 jours précédents le CA, il se réserve le droit de ne pas y répondre.

[Délibération n° 3 – 23 POUR/ 23 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-4 Affaires pédagogiques

1-4-1 Indemnités de Missions Particulières (IMP) SEP et GT

Monsieur le Président présente la répartition des IMP tout en rappelant que cette indemnité n'a pas vocation à rémunérer une mission pédagogique.

Certaines IMP sont statutaires. La répartition des autres IMP a été présentée en conseil pédagogique et suite à certaines remarques, des corrections ont été apportées :

- La suppression des deux IMP liées au conseil national de la déportation, qui seront financées par un autre biais.
- La modification de la quotité pour le coordinateur d'histoire-géographie dont l'équipe compte moins de 12 enseignants.
- Le rétablissement de l'IMP pour le CAP ELIS, oubliée lors du conseil pédagogique.
- La mise en place d'une IMP pour le PIAL (pôle inclusif d'accompagnement localisé.) coordonnant les AESH.

[Délibération n° 4 – 23 POUR/ 23 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-4-2 Présentation du projet d'évaluation du baccalauréat Général et Technologique

Le 29 juillet dernier, le ministère a demandé aux établissements de rédiger un projet d'évaluation et a accordé aux équipes enseignantes deux demi-journées qui ont permis la rédaction de deux projets, un pour le baccalauréat général et un pour le baccalauréat technologique. Ce projet est valable une année, il est présenté au CA et sera consultable par les parents. Une enseignante précise que même les matières évaluées en contrôle final ont participé à la rédaction de ce projet. Un autre enseignant demande le statut juridique de ce texte. Monsieur le président précise qu'il n'a pas de valeur juridique : c'est juste pour informer les familles et être transparent sur les pratiques d'évaluation au lycée.

1-5 Affaires financières

1-5-1 Préparation du budget 2021

• Vote des tarifs de restauration et d'hébergement

Monsieur Brien, gestionnaire comptable, propose de maintenir les tarifs malgré les deux années de crise sanitaire qui ont impacté le service général et le service restauration ainsi que l'inflation qui se profile et la baisse de la taxe d'apprentissage enregistrée en 2021.

Un parent s'interroge alors sur ce choix de maintenir les tarifs. Monsieur Brien explique que les services sont encore excédentaires et que les hausses peuvent être amorties par les fonds de réserve. Un parent demande si la région fixe les tarifs de restauration et d'hébergement. M. Brien précise que ce sont les établissements qui décident de leurs tarifs.

Un enseignant demande si une augmentation des tarifs est possible au cours de l'année scolaire : M. Brien n'exclut pas cette possibilité en fonction du bilan financier 2021.

Un parent demande à prendre connaissance du bilan de l'année dernière pour pouvoir comparer au bilan financier de cette année.

[Délibération n° 5 – 23 POUR/ 23 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

• Forfait internat : modulation des trimestres



Pas de modification des tarifs pour l'année à venir pour l'internat. La modulation des trimestres est actée.

[Délibération n° 6 – 23 POUR/ 23 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

- Vote des autres tarifs

Pas de modification des tarifs pour l'année à venir pour les autres tarifs comme les locations de salle par exemple.

[Délibération n° 7 – 23 POUR/ 23 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

- Vote des clefs de répartition des charges générales entre le service de restauration et le service général

M. Brien propose de garder les mêmes clés de répartition permettant la répartition des charges générales entre le service de restauration et le service général sur des dépenses communes (énergies, ascenseurs, ...)

[Délibération n° 8 – 23 POUR/ 23 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

- Reconduction des contrats et conventions

L'établissement contracte différents contrats pour la maintenance préventive ou curative des machines ou pour la sécurité à hauteur de 161 916 €.

[Délibération n° 9 – 23 POUR/ 23 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-5-2 Autorisation donnée au chef d'établissement de signer les marchés

Les membres du CA donne autorisation au chef d'établissement pour signer les bons de commandes d'une valeur maximale de 214 000 € pour l'achat de fournitures ou commandes publiques d'une même catégorie homogène.

[Délibération n° 10 – 23 POUR/ 23 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-5-3 Autorisation donnée au chef d'établissement de signer certaines conventions génériques : location de chambres, location de salles, hébergements

Les membres du CA donne autorisation au chef d'établissement pour signer les conventions de location de chambres, de salles ou d'hébergement d'élèves entre deux établissements.

[Délibération n° 11 – 23 POUR/ 23 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-5-4 Autorisation de recrutement de stagiaires pour le Campus des métiers et des qualifications

Les membres du CA donne autorisation au recrutement d'un stagiaire pour aider à la gestion du Campus des métiers et des qualifications auquel l'établissement adhère.

[Délibération n° 12 – 23 POUR/ 23 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-5-5 DBM 392 pour vente d'un ordinateur

Cette DBM permet l'ouverture de crédits pour la part non amortie de l'ordinateur racheté par le précédent agent comptable.

[Délibération n° 13 – 23 POUR/ 23 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-5-6 DBM 32 prélèvement sur fond de réserve

Cette DBM permet un prélèvement de 56 900 € sur le fonds de roulement unique (réserves).

[Délibération n° 13 – 23 POUR/ 23 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-5-7 Bilan d'utilisation des fonds sociaux

1-5-8 Convention Association Sportive Lycée Renaudeau – La Mode

Cette convention permet l'utilisation du grand gymnase pour les entraînements et matchs de volley-ball de l'association Renaudeau Sports Cholet le mardi soir.

[Délibération n° 14 – 23 POUR/ 23 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-5-9 Convention de formation avec IREPS

Cette convention définit les conditions de la formation où une co-animation est mise en place permettant d'aider à la construction de séances pédagogiques pour renforcer les compétences personnelles des élèves des classes des secondes CAP ATMFC et ULYS. Le lycée finance cette formation à hauteur de 6384 €. Une enseignante intervenant dans ces classes explique aux membres du CA l'importance d'un regard extérieur sur un public particulier.

[Délibération n° 15 – 23 POUR/ 23 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-5-10 Convention de mise à disposition de locaux – La Mode UFR ESTHUA

Le site du lycée de la mode accueille les étudiants de trois licences professionnelles sur les métiers de la mode de l'université d'Angers. Monsieur Guitton, DDFPT du lycée de la mode, rappelle que ce partenariat existe depuis 2006 avec la faculté d'Angers.

[Délibération n° 16 – 23 POUR/ 23 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-5-11 Convention de prestations artistiques – Association « Pour ma Pomme »

Cette convention permet la participation d'un intervenant extérieur à l'atelier théâtre pour un coût de 2939,76 € afin d'assurer des prestations artistiques.

[Délibération n° 17 – 23 POUR/ 23 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-5-12 Convention « La Grange Aux Arts »

Cette convention permet à l'association « La grange aux arts » d'intervenir auprès des élèves de 3^{ème} prépa-méliers pour les sensibiliser au harcèlement.

[Délibération n° 18 – 23 POUR/ 23 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-5-13 Avenant CROUS n°29 – Subvention CROUS pour financement du restaurant agréé du site La Mode

Le site de la mode accueillant des étudiants autres que ceux du lycée de la mode, il bénéficie d'un agrément CROUS lui donnant droit à une subvention d'un montant de 18 084 €. La subvention est versée semestriellement à terme échu, en juin et en décembre, d'égal montant, soit 9 042 €.

[Délibération n° 19 – 23 POUR/ 23 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-5-14 Avenant CROUS n°30 – Subvention CROUS pour financement du restaurant agréé du site La Mode

En raison de la crise sanitaire et au titre de la mise en place de la restauration à 1 € en faveur des étudiants non boursiers, une subvention complémentaire est accordée pour les repas distribués aux élèves non boursiers. Le montant de la subvention de septembre est de 4 528 €.

[Délibération n° 20 – 23 POUR/ 23 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-5-15 Avenant CROUS n°31 – Subvention CROUS pour financement du restaurant agréé du site La Mode

En raison de la crise sanitaire et au titre de la mise en place de la restauration à 1 € en faveur des étudiants boursiers, une subvention complémentaire est accordée pour les repas distribués aux élèves boursiers. Le montant de la subvention de septembre est de 7 268 €.

[Délibération n° 21 – 23 POUR/ 23 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-5-16 Mise à la réforme de Matériel de la MODE et RENAUDEAU

Du matériel sera sorti d'inventaire, soit mis au rebut, soit revendu. Une partie de ce matériel était non inscrit au patrimoine du lycée car financé par la région, il est donc revendu avec l'accord de la région.

[Délibération n° 22 – 23 POUR/ 23 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-5-17 Sorties, voyages, projets

• Voyage au ski

Ce voyage est proposé aux élèves de 1^{ère} EPS et T Complément (55 élèves et 7 accompagnateurs)

- Coût total : 24 428 €
- Crédits Autonomie : 2 758 €
- Participation famille demandée : 394 €.

Un parent souligne le coût important pour les familles. Un enseignant d'EPS justifie l'augmentation du prix par le choix d'un séjour dans les Alpes au lieu des Pyrénées pour garantir l'enneigement ainsi que les frais supplémentaires au titre de l'assurance annulation pour l'hébergement. Des actions seront mises en place pour faire baisser la participation demandée aux familles, notamment la vente de fromage.

Un élève demande le contenu pédagogique de ce voyage. La pratique sportive et la sensibilisation à la sécurité en montagne seront les points travaillés durant ce séjour, et donneront lieu à une évaluation.

Un parent d'élève demande si les élèves qui ne participeront pas à ce séjour, seront pénalisés. Monsieur le proviseur précise qu'il n'y aura aucune pénalité sur l'évaluation et rappelle la possibilité de faire appel aux fonds sociaux pour aider au financement de ce séjour.

Le Conseil d'Administration approuve le principe du voyage, le budget prévisionnel et le tarif de 394 € demandé aux familles.

[Délibération n° 23 – 23 POUR/ 23 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-5-18 Convention service sanitaire 2021/2022

Les étudiants en médecine, pharmacie et soins infirmiers ont dans leur cursus l'obligation d'intervenir dans les établissements scolaires pour faire de la prévention. Deux séances seront donc proposées à dix classes de seconde pour sensibiliser les élèves à l'addictologie aux écrans : un besoin qui a été remonté par les CPE et infirmières du lycée.

[Délibération n° 24 – 23 POUR/ 23 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-5-19 Contrat carte achat Caisse d'Epargne

Cette carte qui n'est pas une carte bleue permet l'achat sur des sites avec un paiement différé de trente jours avec une assurance. Cette carte est utilisée par les DDFPT permettant l'accès aux prix plus compétitifs d'internet. Le coût de cette carte est de 200€ par an et des frais de 0,70% par transaction.

Un parent demande le plafond de la carte. Le DDFPT du site la Mode précise que le plafond est de 1 000 € par achat.

[Délibération n° 25 – 23 POUR/ 23 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-5-20 Convention d'hébergement d'élèves post BAC avec le Lycée Europe

Une vingtaine d'apprentis en BTS du site la mode sont hébergés à l'internat du lycée Europe.

[Délibération n° 26 – 23 POUR/ 23 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-5-21 Tableau des logements de fonction NAS

Le nombre de logements à disposition des personnels logés par nécessité absolue de service dépend du nombre d'élèves dans l'établissement ainsi que du nombre d'élèves internes. Le lycée Renaudeau dispose donc de dix-sept logements de fonction et onze sont actuellement occupés.

[Délibération n° 27 – 23 POUR/ 23 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-5-22 Planning BIA

Monsieur le Président présente aux membres du CA le calendrier des sorties et événements proposés aux élèves inscrits au BIA. En raison de la crise sanitaire, les élèves de la promotion 2021 y seront également conviés dans la mesure du possible.

1-6 QUESTIONS DIVERSES

- **Question n°1 :**

Quel est le calendrier de la première tranche de travaux pour l'internat ? Quelles salles de cours seront hors-service ?

Au jour d'aujourd'hui, il n'y a pas de calendrier de début des travaux. Peut-être courant 2022-2023. Monsieur le Président émet une importante réserve sur le projet proposé en raison des logements de fonction se situant au même niveau que l'internat, empêchant les personnels logés d'avoir de la tranquillité. Il s'inquiète également du coût très élevé de location des préfabriqués.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à **19h35**.

Le Secrétaire de séance
Laurence MOAN



Le Président de séance
Hervé DOUAGNIN

